

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 janvier 1956

La séance est ouverte à deux heures et demie.

LOI SUR L'INTÉRÊT

MODIFICATION DU TAUX MAXIMUM ÉTABLI

M. H. R. Argue (Assiniboia) demande à déposer le bill n° 2, tendant à modifier la loi sur l'intérêt.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LOI SUR LES PETITS PRÊTS

MODIFICATION TENDANT À ABAISSER LE TAUX D'INTÉRÊT

M. H. R. Argue (Assiniboia) demande à déposer le bill n° 3, tendant à modifier la loi sur les petits prêts.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MODIFICATION TENDANT À L'IMPRESSON EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS DES LETTRES DE VOITURE

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont) demande à déposer le bill n° 4, tendant à modifier la loi sur les chemins de fer.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES CÉRÉALES

DISPOSITION GARANTISSANT DES PRÊTS BANCAIRES CONSENTIS AUX PRODUCTEURS DES PROVINCES DES PRAIRIES, ETC.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi assurant, sous forme de garantie de prêts bancaires consentis le ou après le 15 novembre 1955 et avant le 1^{er} juin 1956, aux producteurs de céréales dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux

difficultés financières découlant temporairement de l'incapacité de livrer tout leur grain; prescrivant, en outre, que le gouverneur en conseil peut étendre l'application de la loi quant aux prêts consentis avant le 1^{er} juin 1957; et prévoyant, de plus, que tout montant payable à une banque en vertu de la loi soit acquitté sur le Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée.

LE BLÉ

DISPOSITION EN VUE DU PAIEMENT DES FRAIS DE MAGASINAGE RELATIFS AUX EXCÉDENTS PROVISOIRES

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi sur le paiement de frais de magasinage relatifs aux réserves provisoires de blé de la Commission canadienne du blé à l'égard des stocks de blé de la Commission excédant cent soixante-dix-huit millions de boisseaux au commencement d'une campagne agricole, un tel paiement devant être fait à la Commission par le ministre des Finances sur le Fonds du revenu consolidé.

La motion est adoptée.

LOI SUR LES FORCES CANADIENNES

MODIFICATIONS À LA LOI SUR LES PENSIONS DES SERVICES DE DÉFENSE ET À LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale) propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, dont Son Excellence a recommandé l'examen à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les forces canadiennes, en vue de modifier la loi sur les pensions des services de défense pour assurer l'uniformité des paiements de pension aux anciens membres des forces touchant une pension de sous-officier breveté ou d'un grade équivalent; de modifier aussi la loi sur la défense nationale en ce qui a trait, entre autres choses, au Code de discipline militaire et au paiement de droits et péages pour l'usage de certains services.

La motion est adoptée.